



Politique Santé et sécurité au travail

Numéro : **5804**
Section : **Santé et sécurité**
Responsable : **1er vice-président**
Entrée en vigueur : **2010-04-01**
Dernière révision : **S/O**

1. Principe directeur

Cette politique est fondée sur la [Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail](#).

2. Champ d'application

La présente politique s'applique aux employés du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).

3. Énoncé de politique

La ligne de conduite du CCNB à titre d'employeur est de mettre en place et de maintenir des conditions de travail et des procédures :

- favorisant la santé et la sécurité des employés;
- conformes à la [Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail](#) et au règlement établi en vertu de cette loi, et ce, afin d'éviter les accidents au travail ou d'en réduire les risques.

4. Rôles et responsabilités

Intervenants	Responsabilités
CCNB	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place et maintenir des programmes de sécurité appropriés aux besoins de l'organisation, du travail et des employés.
Superviseurs	<ul style="list-style-type: none">• Donner une formation et des directives adéquates à tous leurs subordonnés;• Veiller à une parfaite compréhension et à la mise en application des méthodes et des pratiques de travail assurant la sécurité.

Employés

- Adopter un comportement assurant leur propre sécurité et veiller à la sécurité des visiteurs.

5. Procédure liée

Titre	Type	Responsable
Signalement des blessures et des maladies	Procédure	Vice-président - Finances, Ressources humaines et Administration

6. Directive connexe

Titre	Type	Responsable
Indemnités pour accidents du travail	Directive	1er vice-président

7. Documents connexes

Titre	Type	Responsable
Liste de vérification en cas d'accident ou d'incident	Formulaire/Gabarit	Conseiller en ressources humaines
Orientation de l'employé en matière de santé et de sécurité	Formulaire/Gabarit	Directeur des ressources humaines et des relations de travail
Rapport sur l'accident ou la maladie professionnelle (formulaire 67)	Formulaire/Gabarit	Directeur des ressources humaines et des relations de travail

8. Document lié

Titre	Type	Responsable
Signalement des blessures et des maladies	Procédure	Vice-président - Finances, Ressources humaines et Administration

Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.